

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ
« MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1312 SUR LE ZONAGE,
VISANT À AJOUTER L'ARTICLE 51.1 RELATIF À L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS DE TOILE DANS LES ZONES À DOMINANCE
INDUSTRIELLE NOS 100, 101 ET 139 »**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 2 août 2010, le premier projet de règlement intitulé « Modifiant le Règlement no 1312 sur le zonage, visant à ajouter l'article 51.1 relatif à l'implantation de bâtiments de toile dans les zones à dominance industrielle nos 100, 101 et 139 », et tiendra une assemblée publique de consultation le 7 septembre 2010, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet de l'assemblée concerne la modification au Règlement no 1312 sur le zonage, visant à permettre l'implantation de bâtiments de toile dans les zones à dominance industrielle nos 100, 101 et 139, à certaines conditions;

QUE la modification ci-dessus décrite s'applique à ces zones à dominance industrielle, lesquelles constituent le parc industriel de la municipalité;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire, ou le membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au bureau du soussigné, sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Plessisville, ce 18^e jour
du mois d'août 2010

Le secrétaire-trésorier,

RENÉ TURCOTTE, OMA